

# Aides aux permis – INFOS PRATIQUES

Aide financière du Conseil départemental du Jura pour favoriser la mobilité : aide aux permis B (classique), AAC (conduite accompagnée) et AM (cyclomoteur).

## Les bénéficiaires

Jeunes jurassiens de 14 à 30 ans.

## Les conditions

Aide individuelle et unique

Posséder la carte avantages jeunes Jura.

Passer son permis dans le Jura et/ou avoir établi sa déclaration d'impôt dans le Jura.

Sous conditions de ressources :

Revenu de référence (RR) = revenu fiscal de référence / nombre de parts / 12

Dans la limite des places disponibles.

## Montant de l'aide et versement

Aide de 60 € à 225 € versée directement aux organismes formateurs. Le supplément reste à la charge des demandeurs. Calcul en fonction du Revenu de référence (RR).

Le versement est effectué par le Conseil départemental du Jura.

Nature	Montant de l'aide en fonction du Revenu de Référence (RR)	
	RR inférieur à 571 €	RR entre 571 € et 750 €
Permis AAC et B	225 €	150 €
Permis AM	60 €	60 €

Dossiers de demande d'aide en téléchargement sur :

- Le Site du Conseil départemental du JURA : [www.jura.fr](http://www.jura.fr) (Rubrique « collèges, jeunesse », sous-rubrique « Jeunesse »)
- Le Site Internet d'Info Jeunesse Jura : [www.ijlonslesauvier.fr](http://www.ijlonslesauvier.fr) (calcul en ligne du revenu de référence)